

Le vendredi 14 novembre 2025

Page 1 sur 4



Monsieur Tom DUPONT

FERME DU CHÂTEAU

2 PLACE DU CHATEAU

88330 HADIGNY-LES-VERRIERES

FRANCE**Demandeur****Date de demande** 10-nov-25**Vos références** LLFC 17150 65E

Nous vous remercions de nous avoir confié vos échantillons pour analyses. Les résultats ci-après concernent uniquement les échantillons soumis aux analyses. Ils ne peuvent être extrapolés aux propriétés éventuelles d'un lot. Ce document ne peut pas être reproduit partiellement sans l'accord du laboratoire. En cas de diffusion à des tiers, vous êtes tenu de conserver l'intégralité du QR code qui permet d'authentifier ce document.

Il comporte 4 page(s) et 0 fiches annexe(s).

Nous vous souhaitons bonne réception, et nous vous prions de croire en nos sentiments les plus dévoués.

Clément CATTEAU

Responsable des essais

Le vendredi 14 novembre 2025

Page 2 sur 4

Informations communiquées par le client ~

Echantillon n° 1 LI-A2025 Reçu le 10/11/2025

Type de produit	FLEURS
Masse (mg/ml)	10 G
Contenant	SACHET ZIPPÉ
Origine	
N°Lot	10102025
Commentaire	Néant


***90-300-cbd Détermination de la teneur en cannabinoïdes par chromatographie liquide**
Dosage en LC-MSMS après extraction dans du méthanol
Résultat

Réalisé le 14/11/25 - Ver. 1

Substance	CAS	Teneur (% m/m)	LQ (%m/m)
CBD*	13956-29-1	0.1244	0.0047
CBC*	20675-51-8	0.0227	0.0047
CBG	25654-31-3	0.0545	0.0047
d9 THC*	1972-08-3	0.0165	0.0047
d9 THCA	23978-85-0	0.3215	0.0047
CBN	521-35-7	nd	0.0234
d8 THC	5957-75-5	nd	0.0234
d9 THC total°		0.2985	

°Total potentiel déterminé par le calcul

Informations communiquées par le client ~

Echantillon n° 2 LB-s-m2025 Reçu le 10/11/2025

Type de produit	FLEURS
Masse (mg/ml)	10 G
Contenant	SACHET ZIPPÉ
Origine	
N°Lot	17102025
Commentaire	Néant


***90-300-cbd Détermination de la teneur en cannabinoïdes par chromatographie liquide**
Dosage en LC-MSMS après extraction dans du méthanol
Résultat

Réalisé le 14/11/25 - Ver. 1

Substance	CAS	Teneur (% m/m)	LQ (%m/m)
CBD*	13956-29-1	0.1162	0.005
CBC*	20675-51-8	0.0494	0.005
CBG	25654-31-3	0.0472	0.005
d9 THC*	1972-08-3	0.0169	0.005
d9 THCA	23978-85-0	0.3218	0.005
CBN	521-35-7	nd	0.0249
d8 THC	5957-75-5	nd	0.0249
d9 THC total°		0.2991	

°Total potentiel déterminé par le calcul

Le vendredi 14 novembre 2025

Page 4 sur 4

Fin du rapport

Ce rapport n'est pas présumé conforme au référentiel de l'accréditation.

Commentaires et valeurs limites relatives aux essais**Détermination de la teneur en cannabinoïdes par chromatographie liquide 90-300-cbd**

Molécules analysées:

Acronyme (n°CAS)
CBD (13956-29-1) *
CBN (521-35-7)
CBG (25654-31-3)
CBC (20675-51-8) *
delta-9 THC (1972-08-3) * #
delta-9 THCA (23978-85-0) #
delta-8 THC (5957-75-5)

L'arrêté du 30 décembre 2021 limite l'utilisation de chanvre aux graines et fibres de plantes avec une teneur inférieure à 0.3% en THC.

° Le delta 9-THC existe naturellement sous deux formes dans les fleurs de cannabis : la forme neutre (d9-THC) et la forme acide (d9-THCA). Lors de la consommation ou sous l'effet de la chaleur et du vieillissement, le d9-THCA subit une décarboxylation, se transformant en d9-THC, la forme active et psychoactive.

Les limites légales en THC sont généralement basées sur le potentiel total en delta 9-THC, qui inclut la conversion du THCA en THC neutre.

La teneur totale en delta-9 THC est calculée comme suit :
delta-9 THC total = d9-THC + d9-THCA × 0,877.

Le facteur 0,877 reflète la perte de masse moléculaire qui intervient lors de la décarboxylation, assurant ainsi une estimation précise de la teneur potentielle en d9-THC total.

LQ : Limite de quantification / Quantification limit

nd : Non détecté / Not detected